

# Acte de Baptême

Pour obtenir ce document,  
il faut que le Baptême ait été célébré dans l'une des églises  
qui constituent le territoire de la Paroisse Saint — Maxe du Barrois.

Veillez alors vous adresser au Secrétariat paroissial,  
Espace Notre — Dame  
3 bis, quai Carnot  
55000 - Bar le Duc  
tél : 03.29.76.20.43.  
mail : paroissesaintmaxe@gmail.com

## Dans toute la mesure du possible, les éléments à fournir sont les suivants :

- le motif de la demande : ( entrée au caté, confirmation, Première Communion, entrée dans une école Catholique, etc. ).
- les prénoms et noms, date et lieu de naissance du baptisé.
- les noms et prénoms des parents ( nom de jeune fille de la mère ).
- le lieu et la date, même approximative du baptême ; l'âge approximatif du baptisé au moment de son baptême.
- éventuellement, pour aider à la recherche, l'adresse des parents au moment du baptême ou de la naissance.
- les coordonnées postales, téléphoniques ou mail pour le retour du document.
- Pour un retour par courrier postal, joindre une enveloppe timbrée.

A noter que **pour un mariage**, c'est au prêtre qui célèbre le mariage ( ou constitue le dossier ) de demander les actes de baptême des futurs époux.